
2-PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Vu la délibération du Conseil Municipal
en date du :
approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et signature :

.....

PREAMBULE	1
L'ELABORATION DU P.A.D.D., CONTEXTE REGLEMENTAIRE	1
LE PROJET COMMUNAL	3
ORIENTATION 1 : DEVELOPPER LA COMMUNE DE FACON ENCADREE	4
ORIENTATION 2 : UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES ENJEUX PATRIMONIAUX, PAYSAGERS ET DE LA CONSERVATION DE L'IDENTITE DES HAMEAUX	7
ORIENTATION 3 : AFFIRMER LA RURALITE DE LA COMMUNE	11
ORIENTATION 4 : PRESERVER ET DYNAMISER L'ACTIVITE LOCALE ET L'EMPLOI	12
ORIENTATION 5 : PRENDRE EN COMPTE LES DEPLACEMENTS, LES MODES DOUX, LE RESEAU ROUTIER	14
ORIENTATION 6 : UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE A PROTEGER ET VALORISER	16

PREAMBULE

Pour répondre aux enjeux de son territoire, le Conseil Municipal d'Echalas a décidé de réviser son Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) et de le transformer en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). La procédure du PLU a donné l'occasion aux élus de réfléchir sur les problématiques rencontrées à Echalas et sur les opportunités à saisir. Ce moment de réflexion a été l'occasion de dessiner les contours et le contenu d'un projet pour la commune qui mêle développement et aménagement, à court, moyen et long termes.

La commune d'Echalas souhaite travailler les projets de façon transversale, c'est-à-dire anticiper son développement futur et globaliser ses interventions.

Le P.A.D.D. définit la stratégie globale de développement sur le court, moyen et long termes. Le but est de concrétiser des objectifs stratégiques qui prennent en compte simultanément le développement économique, urbain et la préservation des différents milieux.

L'élaboration du P.A.D.D., Contexte réglementaire

A partir des éléments de synthèse du rapport de présentation et plus particulièrement du diagnostic, les élus doivent définir des objectifs d'organisation, de protection et de mise en valeur ou de développement de la commune, c'est-à-dire exprimer un projet global pour le territoire.

Le P.A.D.D. doit être l'énoncé de la politique générale de la commune sur les thèmes qui touchent à l'organisation de l'espace communal ou qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci. Il doit être conçu comme l'expression directe de la municipalité devant la population.

Il sera ensuite traduit dans le règlement et ses documents graphiques et éventuellement complété par des orientations d'aménagement et de programmation sectorielles.

Les objectifs du PADD définissent dans le Code de l'Urbanisme :

L'article L.151-5 du code de l'urbanisme précise que « le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le projet d'aménagement et de développement durables arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le P.A.D.D. a une place capitale :

- la démarche d'élaboration d'un projet communal avant la définition des règles techniques est une garantie de qualité,
- le débat en Conseil Municipal sur ce projet communal est une garantie de démocratie,
- il est la clé de voûte du P.L.U. : les parties du P.L.U. qui ont une valeur juridique (orientations d'aménagement et règlement) doivent être cohérentes avec lui.

Le P.A.D.D. d'Echalas précise donc, dans le respect des principes formalisés à l'article L.101-2 du code de l'urbanisme (Extrait), les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune afin d'atteindre les objectifs suivants :

- Un équilibre entre renouvellement urbain, extension maîtrisée, une utilisation économe des espaces naturels des espaces naturels, protection des sites, des milieux et paysages naturels, sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables, les besoins en mobilité.
- La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de village ;
- La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale de l'habitat en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;
- La sécurité et la salubrité publiques :
- La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;
- La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;
- La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Le présent document énonce donc les grandes orientations d'aménagement et de développement qui sous-tendent et structurent le projet de la commune.

LE PROJET COMMUNAL

ORIENTATION 1 : DEVELOPPER LA COMMUNE DE FACON ENCADREE

OBJECTIFS

▶ ACTIONS

■ Maitriser et organiser le développement sur le bourg ...

▶ Le lieu privilégié de l'urbanisation :

- Pour conserver une proximité des habitants aux services et aux équipements.
- Pour limiter la diffusion de l'habitat au sein des espaces naturels et agricoles.
- Pour s'appuyer d'une part sur un réseau de voirie et d'autre part sur un réseau d'assainissement adapté.

▶ Un projet pour rééquilibrer le territoire :

- Stopper l'extension de l'habitat vers le nord le long de la route de St-Romain en Gier,
- Privilégier plusieurs zones d'habitat réparties autour du bourg, permettant de répartir les flux de circulation et les déplacements doux et de conserver la forme du bourg.

■ ... et stopper la diffusion de l'habitat sur le reste du territoire ...

▶ Gérer les hameaux autour du bâti existant et des dents creuses et ainsi préserver l'environnement agricole et naturel.

Les possibilités limitées de construire dans les hameaux ont pour objectif de maintenir et de renforcer les liens intergénérationnels existants.

▶ Maintenir l'habitat isolé en zone agricole ou naturelle, pour contrer le mitage de l'espace.

■ ... pour modérer la consommation d'espace et lutter contre l'étalement urbain

▶ Ajuster les besoins fonciers en fonction d'une croissance plus maîtrisée et de la mise en œuvre de nouvelles formes urbaines :

- Dans le respect des orientations du SCOT
- Dans le respect des orientations du PLH

▶ Confirmer la tendance du développement des 10 dernières années :

30% des logements ont été construits dans les hameaux et 70% dans le bourg. Le projet prévoit le maintien de ces proportions soit au regard des logements permis : environ 50/55 logements sur le bourg et 25/30 logements sur les hameaux.

En termes de surface :

- Hameaux :
 - 5,6 ha consommés depuis 10 ans sous forme de dents creuses
 - Objectif : maintenir la possibilité de construire dans l'enveloppe urbaine des hameaux mais baisser la consommation à environ 4 ha.
- Bourg :
 - 4,6 ha consommés depuis 10 ans principalement sous forme de lotissement et d'opération groupées.
 - Objectif : Stabiliser (et ne pas augmenter) la consommation foncière sur le bourg, en proposant une nouvelle répartition du développement.

▶ Permettre la mutation du bâti :

Envisager de manière ponctuelle au bourg l'évolution et la mutation de bâtiments d'exploitation situés au sein de l'espace urbain.

Il s'agit de permettre la transformation de bâti ancien peu adapté à l'activité agricole moderne. Cette action doit rester l'exception et est prévue pour des bâtiments insérés dans l'espace bâti ayant une vocation agricole.

OBJECTIFS	▶ ACTIONS	Moyens
-----------	-----------	--------

■ Diversifier les formes urbaines dans le bourg

- ▶ Poursuivre la mise en œuvre d'une typologie d'habitat diversifiée permettant de répondre à la diversité des demandes, aux enjeux supra-communaux (SCOT, PLH) et au maintien d'une population jeune par :
 - La forme de l'habitat : individuel, intermédiaire, collectif,
 - Les types de logements : la taille des logements,
 - Les modes d'occupation : locatif, locatif social, accession à la propriété, auto-construction.
- ▶ Intégrer cette diversité des typologies dans leur environnement bâti et avoir une approche différenciée entre le bourg et les hameaux.
- ▶ Projet d'écoquartier : organiser la mise en œuvre de formes variées s'inscrivant dans la continuité du centre ancien en termes de densité, d'implantation, ...






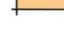

■ Un développement équilibré entre accueil de population et équipement

Sur des thématiques variées, les équipements répondent à la croissance mais aussi à la vie locale et rurale ou encore aux besoins des associations qui assurent l'animation du territoire :




- ▶ L'école et son projet d'extension sont en capacité d'absorber la croissance démographique
- ▶ Des équipements publics en réflexion (ex : équipement socio-culturel) entre la Route de Jannoray et la RD103E2.
- ▶ Une offre de services médicalisés en milieu rural
- ▶ Une mise en œuvre de liaisons modes doux vers les équipements et la poursuite des aménagements des voies (Cf. orientation 5)
- ▶ Un renforcement de l'offre de stationnement près du cimetière
- ▶ Un aménagement du local de l'association de chasse.
- ▶ Un renforcement de la défense incendie sur le territoire

ORIENTATION 1 : DEVELOPPER LA COMMUNE DE FACON ENCADREE







Les dynamiques en cours :

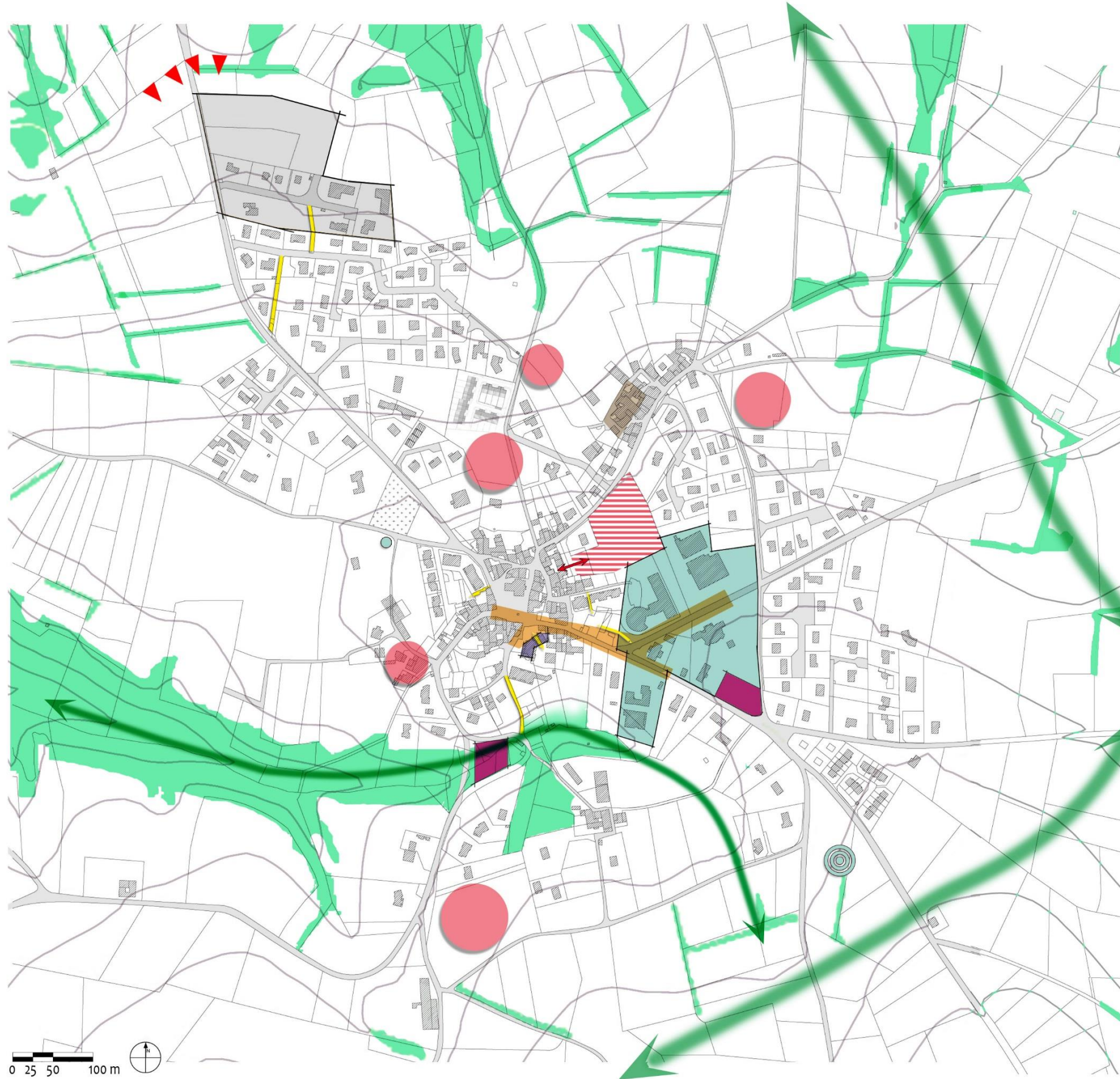
-  secteur d'équipements en développement avec la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire
-  secteur de loisirs
-  secteur de commerces
-  Ecoquartier (en cours d'étude à la date d'approbation)
-  secteur de la zone d'activités et de son développement
-  secteur d'usages quotidiens forts
-  Liaisons modes doux

Le contexte environnemental et paysager :

-  Zone verte (boisement, haie)
-  Continuité d'une zone verte paysager
-  Corridor écologique régional

LE PROJET :

-  Stopper le développement au nord, route de St-Romain en Gier
-  Privilégier un développement réparti autour du bourg
-  Permettre la mutation du bâti, notamment agricole
-  Organiser des typologies et une forme urbaine en continuité du centre bourg
-  Un équipement socio-culturel en réflexion
-  Un renforcement de l'offre en stationnement près du cimetière



ORIENTATION 2 : UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES ENJEUX PATRIMONIAUX, PAYSAGERS ET DE LA CONSERVATION DE L'IDENTITE DES HAMEAUX

OBJECTIFS	▶ ACTIONS	Moyens
-----------	-----------	--------

■ Le bourg : une structure à préserver

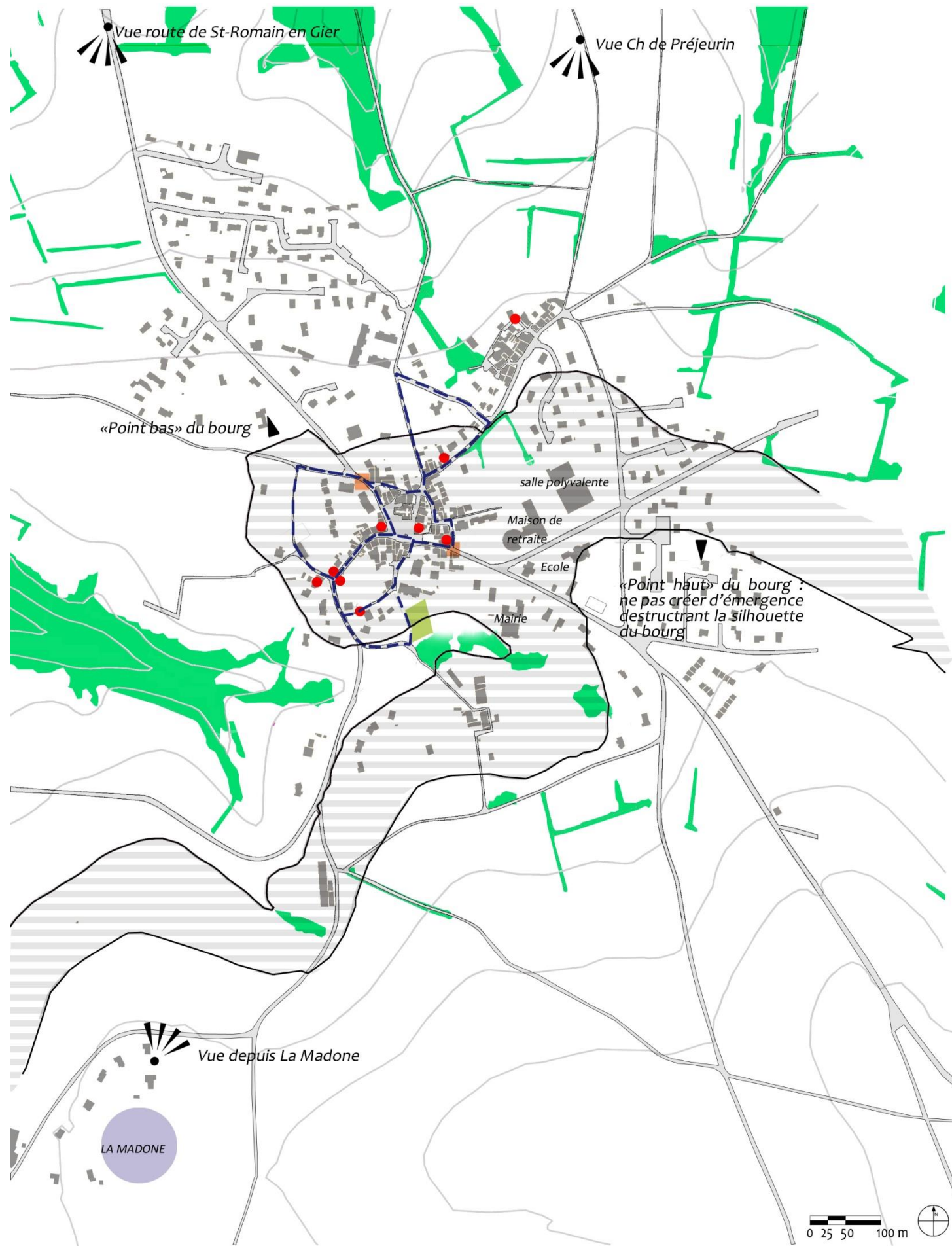
- ▶ **Préserver la structure en ilot du centre bourg**
Cette structure est délimitée par des voies, des implantations de constructions et des volumes bâtis.
- ▶ **Identifier et protéger le patrimoine bâti, les constructions anciennes**
Sur Echalas, les murs et les constructions en pierre sont caractéristiques du territoire. Leur préservation doit être garantie au travers des réhabilitations et des évolutions du bâti (changement de destination, extension, ...)
- ▶ **Préserver la silhouette du bourg et les perspectives**
En gérant les hauteurs des constructions, les couleurs, ...
- ▶ **Conserver les jardins et la composition en terrasse** des jardins
- ▶ **Le développement se réalisera en respectant :**
 - Le caractère naturel des combes à proximité (préservation des espaces naturels),
 - Le cadre paysager : les haies,
 - La topographie des sites pour une bonne intégration en termes de hauteur, ligne de faitage, ...

■ Les hameaux : des compositions à maintenir ou à renforcer

Les hameaux composent la structure historique d'Echalas et sont aujourd'hui encore les témoins de liens sociaux et intergénérationnels forts.










- ▶ **La Rodière :**
 - Organiser le développement au nord du hameau pour maintenir la perspective vers l'ancienne école, spécificité de La Rodière.
 - Protéger les constructions aux caractéristiques architecturales traditionnelles.
- ▶ **Montmain :**
Maintenir une coupure entre les 2 entités bâties prenant en compte la combe et une zone humide.
- ▶ **Poirieux**
 - Préserver la forme bâtie traditionnelle du hameau à la fois dans son enveloppe bâtie et dans les caractéristiques de ces constructions.
 - Maintenir l'alignement d'arbre en entrée ouest qui met en scène l'entrée du hameau.
- ▶ **La Groirie, Petit Chatanay :**
Préserver la forme bâtie traditionnelle à la fois dans son enveloppe bâtie et dans les caractéristiques de ces constructions.
- ▶ **Chatanay, Jannoray, Le Toret, Les Tuilières d'En Haut :**
Protéger les constructions aux caractéristiques architecturales traditionnelles.

OBJECTIFS	ACTIONS	Moyens
	<ul style="list-style-type: none"><li data-bbox="167 324 965 358">■ Les hameaux : des compositions ponctuelles à maintenir - suite<li data-bbox="343 414 1420 548">▶ La Madone : Permettre une organisation de la zone dans le respect du site pour ne pas impacter les perspectives et la qualité du site : organiser les accès à partir de la route existante d'Hémin, gérer les hauteurs des constructions pour préserver la vue.<li data-bbox="343 593 1332 660">▶ Les Moussières : Maintenir et renforcer l'intégration paysagère des constructions existantes et futures.	

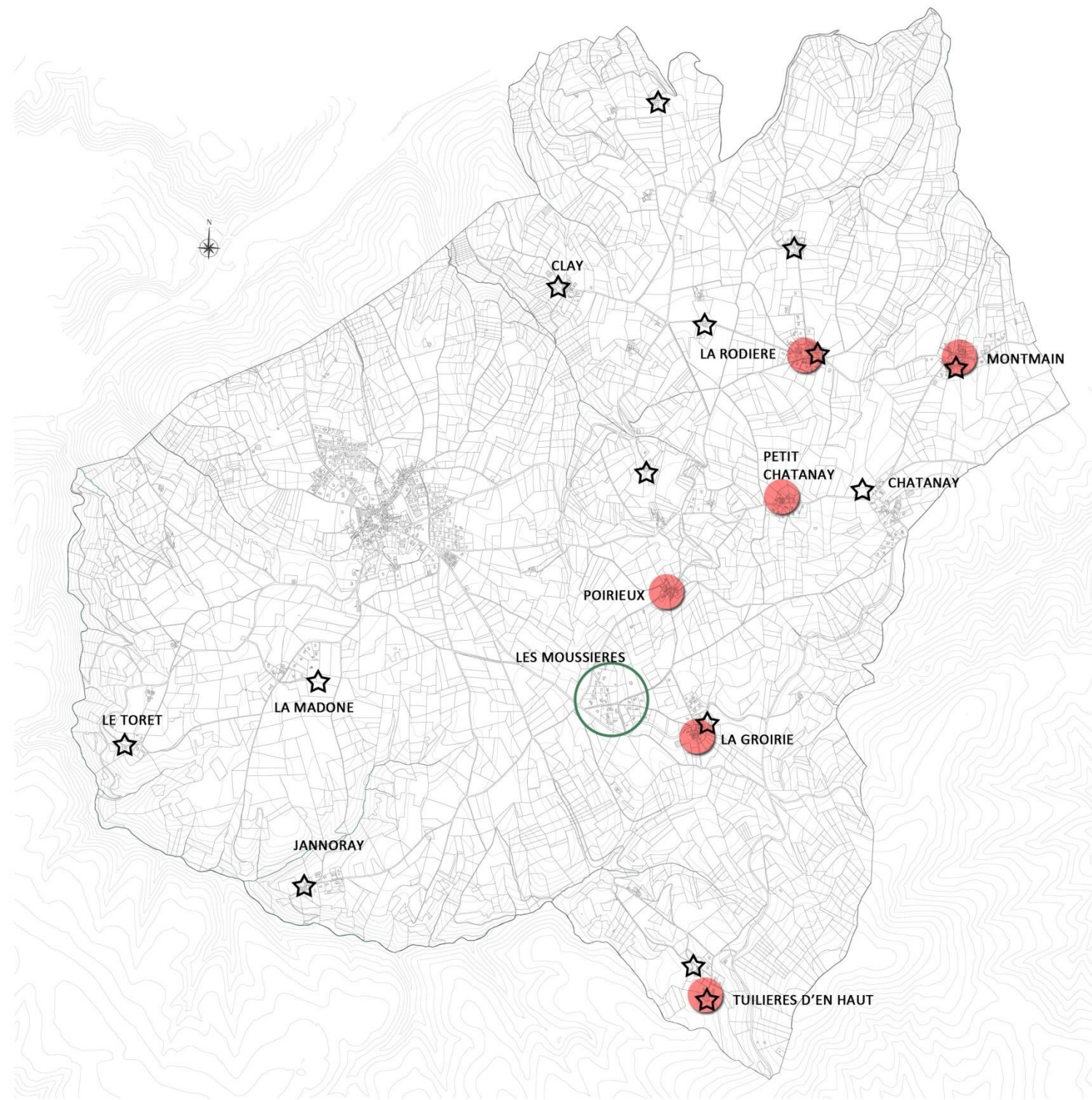


ORIENTATION 2 : UN DEVELOPPEMENT RESPECTUEUX DES ENJEUX PATRIMONIAUX ET PAYSAGERS

LE PROJET SUR LE CENTRE BOURG :

-  Une structure en ilot à préserver
-  Un patrimoine bâti à maintenir
-  Des perspectives de qualité à conserver
-  Courbe de niveau marquante dans la structure topographique du bourg
-  Replat topographique, site d'implantation privilégié du centre historique : respecter les hauteurs dans la silhouette du bourg
-  Préserver la structure en terrasse
-  Des haies, composantes du paysage (perspectives, grand paysage), à protéger
-  **«Point haut» du bourg : ne pas créer d'émergence destructurant la silhouette du bourg**
-  Un «effet porte» des constructions à maintenir

ENJEUX ARCHITECTURAUX ET PATRIMONIAUX DES HAMEAUX



- Ensemble bâti de qualité à préserver
*Préserver la structure du hameau,
Favoriser la réhabilitation et/ou le développement dans le respect
des caractéristiques architecturales*
- ☆ Bâti et petit patrimoine de qualité à préserver
Préserver les éléments architecturaux ponctuels
- Intégration paysagère à maintenir et renforcer

La Rodière



- ↗ Cônes de vue majeur à maintenir
- ⌋ Composition de l'espace public remarquable à préserver

Poirieux



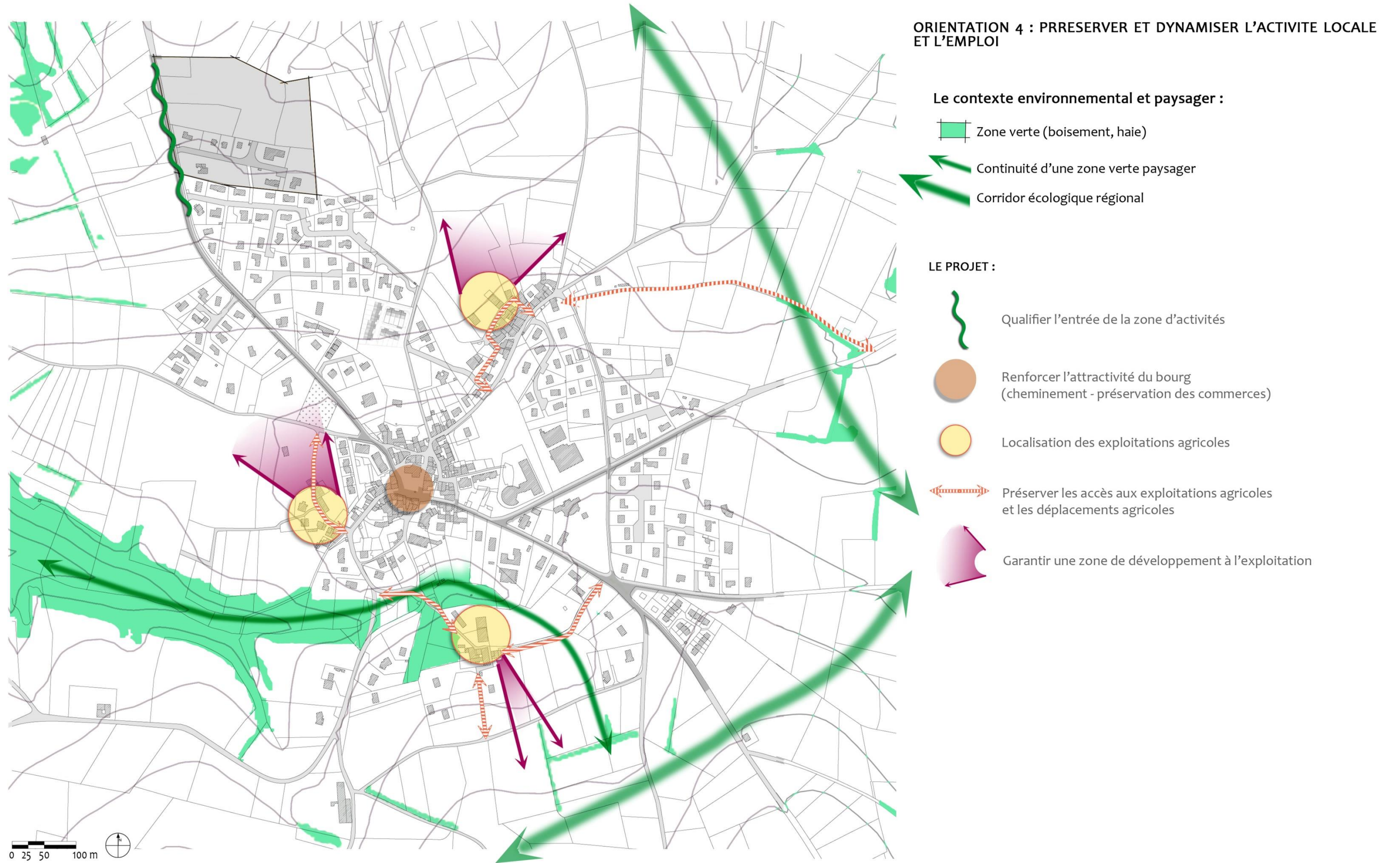
- ↗ Cônes de vue majeur à maintenir
- ⌋ Composition de l'espace public identitaire à préserver
- Composition arborée structurante à préserver pour la mise en scène de l'entrée du hameau
- ↗ Composition bâtie à préserver pour la mise en scène de l'entrée du hameau

ORIENTATION 3 : AFFIRMER LA RURALITE DE LA COMMUNE

OBJECTIFS	ACTIONS	Moyens
	<p>■ Conforter le rôle social et intergénérationnel du bourg et des hameaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir un développement équilibré et un confortement des équipements en lien avec l'augmentation de la population : <ul style="list-style-type: none"> - Prévoir le développement en fonction des capacités des équipements existants ou à venir : équipements scolaires, sportifs, culturels. - Prévoir la diversification des services. ➤ Valoriser les espaces de rencontre comme lien entre l'existant et les projets de nouveaux quartiers ou d'extension. ➤ Maintenir les relations intergénérationnelles et le lien social, <ul style="list-style-type: none"> - en favorisant l'aide à la personne avec la création de structures médicales pluri-professionnelles. - en permettant une évolution des hameaux, assurant également la prise en compte de la population vieillissante. 	
	<p>■ Soutenir la vocation de centralité du bourg</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les commerces et les services ➤ Renforcer l'attractivité du bourg par la qualité des nouveaux quartiers et des espaces publics : Le développement de la centralité doit s'appuyer sur la structuration de l'espace public avec la recherche : <ul style="list-style-type: none"> - d'une qualité de vie au travers non seulement de la préservation des vues sur le grand paysage, mais également par la création d'espaces de rencontres et d'échanges de qualité, - d'une densité du tissu bâti plus significative que l'habitat pavillonnaire récent pour structurer l'espace public et composer de nouvelles places pouvant ponctuer cette centralité, - de liaisons piétonnes avec les autres quartiers et les équipements de manière à encourager les fonctionnements de proximité. ➤ Assurer une cohérence urbaine entre le bourg et ses nouveaux quartiers : <ul style="list-style-type: none"> - s'inspirer de structures traditionnelles en matière de formes urbaines et architecturales, de qualité et de convivialité des espaces publics. 	

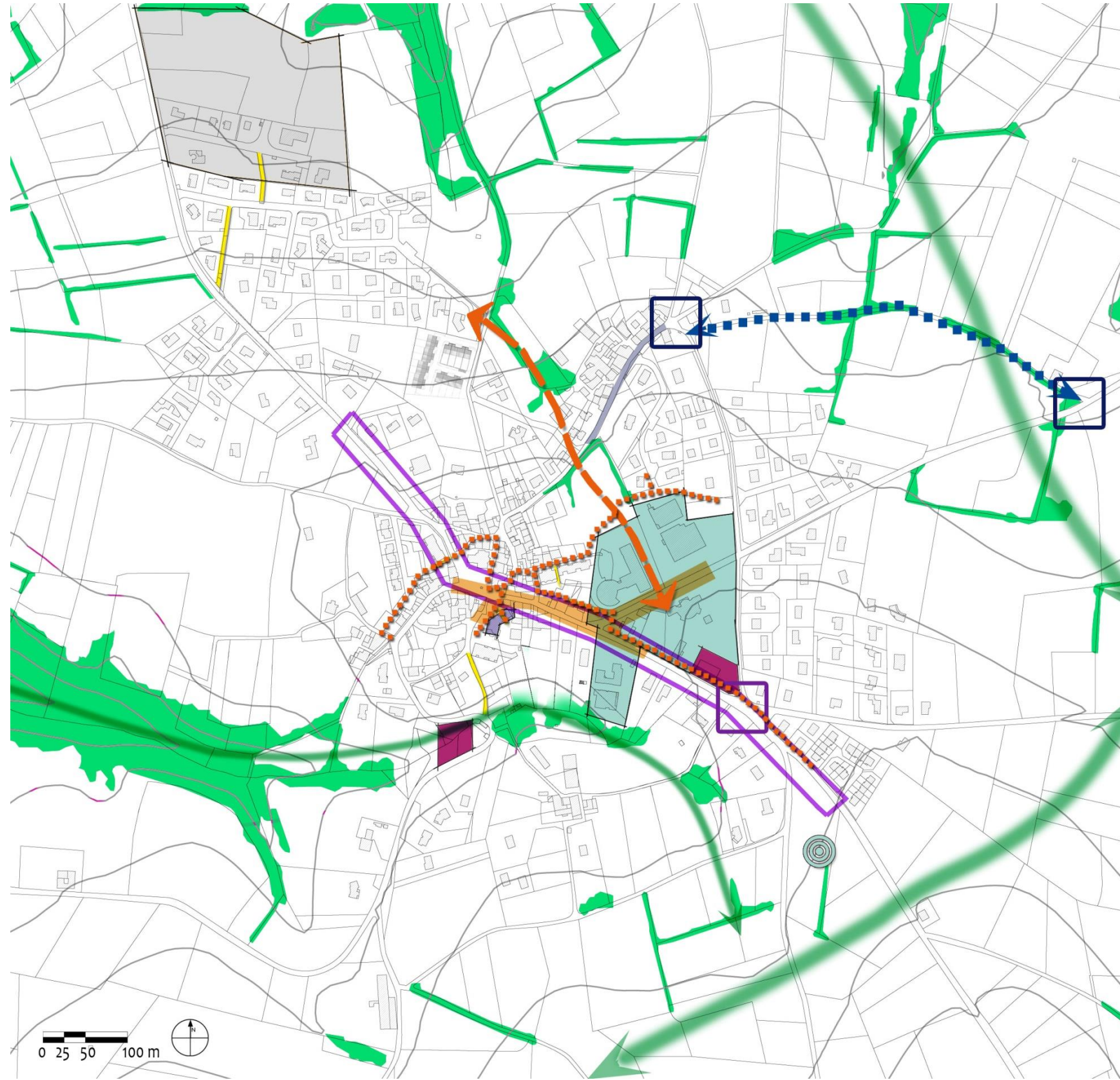
ORIENTATION 4 : PRESERVER ET DYNAMISER L'ACTIVITE LOCALE ET L'EMPLOI

OBJECTIFS	ACTIONS	Moyens
<p>■ Valoriser la zone d'activités du Chalet</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Qualifier l'entrée de la zone artisanale, également entrée de ville pour une plus grande attractivité : <ul style="list-style-type: none"> - Composer un traitement végétal en lien avec le réseau de haies existant, - Composer une façade de qualité. 	
<p>■ Favoriser la pérennité des activités commerciales, de loisirs, ... et des services sur le territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Renforcer l'attractivité du bourg pour conserver voir développer le tissu commercial : liaisons douces, qualité des espaces publics, ... ▶ La mixité des fonctions sera autorisée dans les hameaux, permettant le maintien de la vie et le développement des emplois. Les activités autorisées devront être compatibles avec la fonction résidentielle. ▶ Favoriser la diversification des activités sur l'ensemble du territoire. Il s'agit à la fois de tenir compte : <ul style="list-style-type: none"> - des activités agricoles, - des activités mixtes (agriculture, restauration, loisirs ...) sur des sites comme le Préjeurin offrant une diversité d'activités, 	
<p>■ Favoriser la pérennité des exploitations agricoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Le PLU préservera les espaces nécessaires au fonctionnement des exploitations agricoles et assurer leur protection à long terme. Cette décision vise : <ul style="list-style-type: none"> - Le maintien des exploitations déjà présentes et leur besoin de diversification, ou le cas échéant, la création des conditions favorables à l'installation de nouvelles exploitations, - La préservation de ces espaces de toutes formes d'urbanisation non compatible avec l'activité agricole. ▶ Préserver les accès aux exploitations et aux terres exploitées notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Au bourg, où les exploitations sont soit englobées dans le tissu urbain soit à proximité immédiate. - Dans les hameaux. ▶ Concilier agriculture et habitation dans les hameaux concernés : Le projet prévoit de favoriser les réhabilitations des constructions existantes non agricoles, dans le respect des exploitations agricoles limitrophes. ▶ Dans le cas spécifique du bourg : contrôler et organiser le développement urbain à proximité des exploitations agricoles pour garantir le développement de l'exploitation et les conditions de déplacement. ▶ Permettre le développement des circuits-courts, vente directe à la ferme et autres promotions des produits locaux. 	



ORIENTATION 5 : PRENDRE EN COMPTE LES DEPLACEMENTS, LES MODES DOUX, LE RESEAU ROUTIER

OBJECTIFS	ACTIONS	Moyens
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Affirmer les déplacements modes doux sur le bourg <ul style="list-style-type: none"> ▶ Créer une continuité piétonne entre les différents quartiers du bourg et les équipements. ▶ Composer une perméabilité au sein de l'écoquartier et de la maison de retraite, pour relier les zones d'habitat au nord aux équipements. ▶ Intégrer l'usage des modes doux au quotidien par : <ul style="list-style-type: none"> - L'intégration de stationnement vélos dans les programmes privés et publics, - Développer le stationnement vélos autour des équipements publics. 	
	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organiser la circulation et tranquilliser les voies <ul style="list-style-type: none"> ▶ Elargir le chemin de Mézere à vocation agricole. ▶ Améliorer la sécurité et lisibilité de : <ul style="list-style-type: none"> - l'intersection Rue du Coin/Ch de Préjeurin/Ch de Mézere/Rue des Combettes, - l'intersection chemin de Mézere / RD103. ▶ Le projet d'équipements et de développement de l'habitat est l'occasion de : <ul style="list-style-type: none"> - Recomposer le croisement RD162/RD103E2/Rue de Saint-Martin, - De poursuivre l'aménagement de la traversée du bourg. 	



ORIENTATION 5 : PRENDRE EN COMPTE LES DEPLACEMENTS, LES MODES DOUX, LE RESEAU ROUTIER

Les dynamiques en cours :

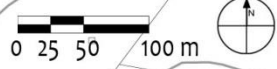
- secteur d'équipements en développement avec la réalisation d'un nouveau bâtiment scolaire
- secteur de loisirs
- secteur de commerces
- secteur de la zone d'activités et de son développement
- Liaisons modes doux

Le contexte environnemental et paysager :

- Zone verte (boisement, haie)
- Continuité d'une zone verte paysager
- Corridor écologique régional

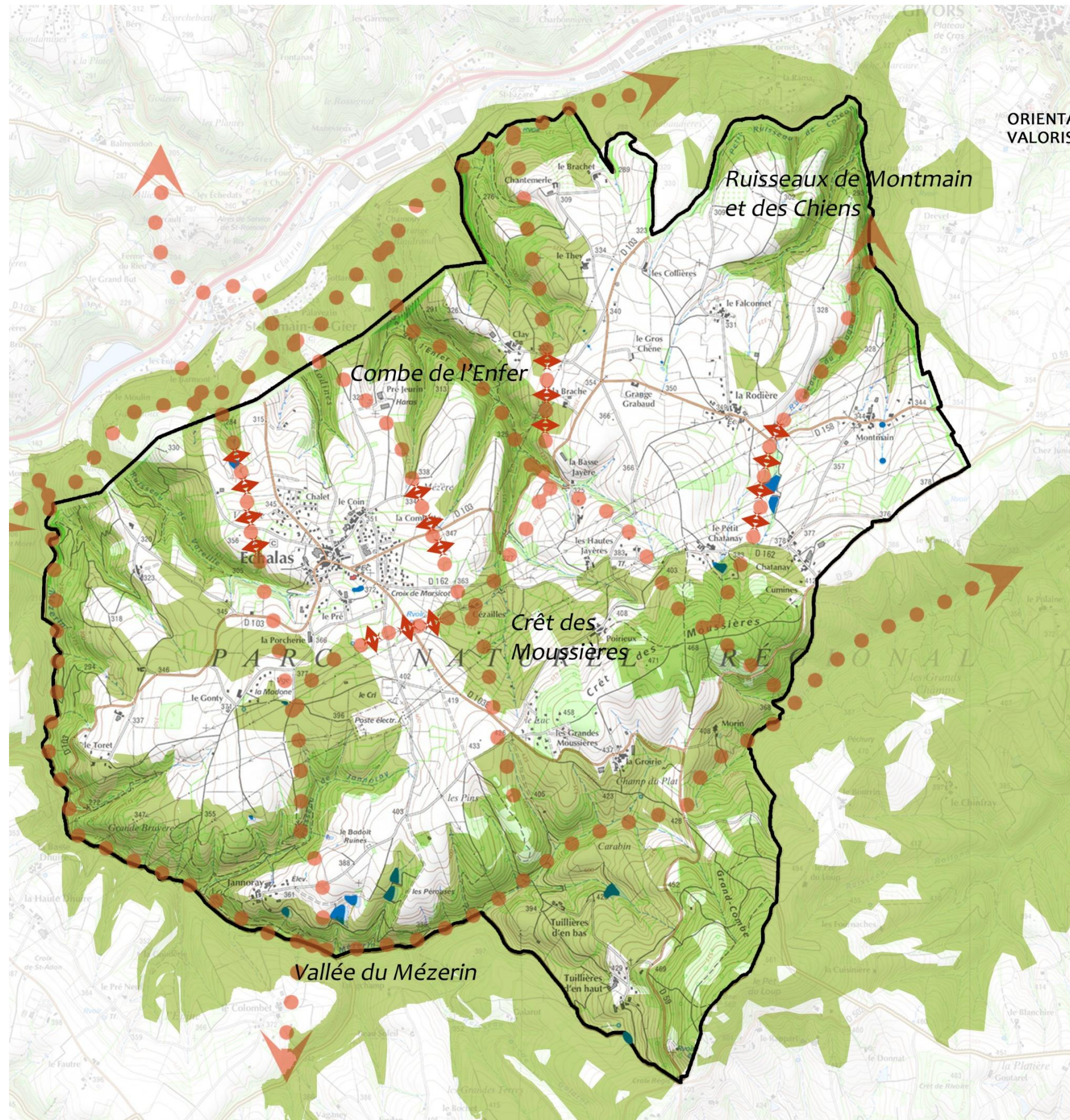
LE PROJET :

- Créer une continuité piétonne entre les quartiers et les équipements
- Compléter les liaisons modes doux : lien entre quartier
- Elargir le chemin d'exploitation
- Recomposer les intersections pour améliorer la sécurité des déplacements
- Interroger le gabarit des voies
- Poursuivre l'aménagement de la traversée du bourg
- Recomposer les intersections en lien avec la traversée du bourg







ORIENTATION 6 : UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE A PROTEGER ET VALORISER

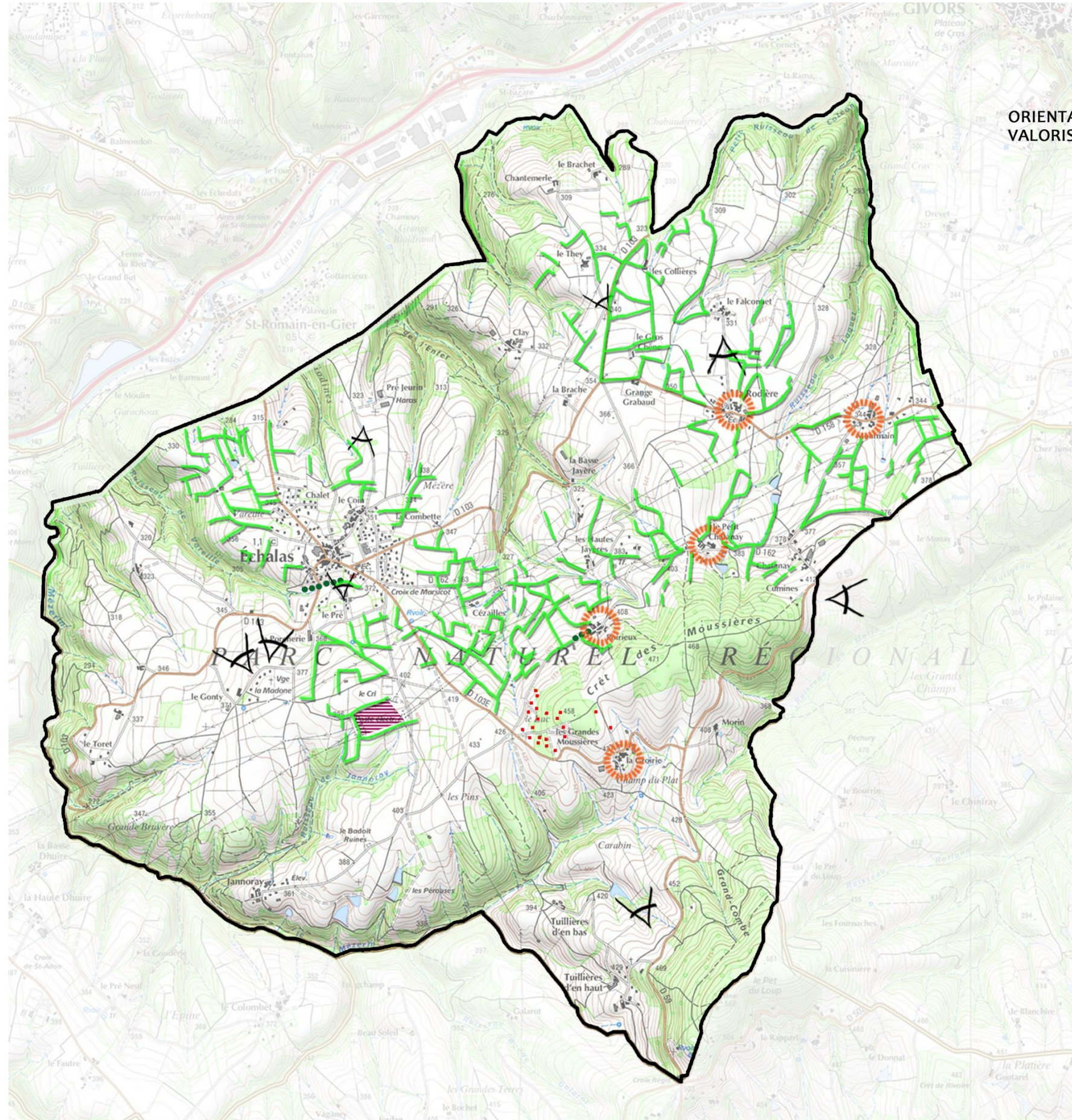
OBJECTIFS	➤ ACTIONS	Moyens
■ Préserver les espaces naturels remarquables	<p>Ces espaces naturels sont identifiés à différentes échelles du territoire pour leur rôle dans les déplacements, la diversité faunistique et floristique.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préserver les réservoirs de biodiversité et leurs caractéristiques paysagères : <ul style="list-style-type: none"> - Vallée du Mézerin et de ses affluents, - Ruisseaux de Montmain et des Chiens qui se jettent dans le Cotéon, - Combe de l'Enfer, - Crêt de Moussières (L'orientation 2 prévoit de maintenir et de renforcer l'intégration paysagère des constructions existantes et futures / L'orientation 1 limite le développement des hameaux) ➤ Préserver les corridors biologiques / zone de perméabilité, lien entre les réservoirs de biodiversité, qu'ils soient régionaux ou locaux. ➤ Prendre en compte les zones humides et les différentes mares présentes sur le territoire en fonction de leur différente destination (agricole, loisirs, ...) ➤ Promouvoir le maintien et la valorisation des espaces naturels, des micro-corridors (trame verte ou bleue) au sein des zones d'urbanisation future. 	
■ Maintenir et affirmer les spécificités des entités paysagères	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sauvegarder et restaurer le réseau de haies délimitant les parcelles agricoles qui participe à la qualité paysagère de ces espaces. ➤ Préserver l'identification visuelle du bourg avec son clocher comme point d'appel. ➤ Renforcer l'intégration du poste électrique dans le paysage : traitement paysager des abords. ➤ Stopper le mitage de l'espace au Crêt des Moussières. ➤ Maintenir les compositions végétales comme disposition caractéristique de la forme urbaine <ul style="list-style-type: none"> - Au sud du bourg : le prolongement de la combe de Vareille forme une ligne végétale entre urbanisation et exploitation agricole. - Poirieux : l'alignement d'arbres à l'ouest met en scène l'entrée du hameau. 	
■ Promouvoir une qualité environnementale et paysagère du développement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser le recours aux énergies renouvelables. ➤ Adapter la forme urbaine et les projets architecturaux aux contraintes climatiques et aux caractéristiques des sites. ➤ Optimiser la qualité résidentielle des constructions en favorisant une approche énergétique (ensoleillement, vue dégagée, ...) et en offrant des espaces de qualité réellement habitables, c'est à dire suffisamment ensoleillé et ombragé, protégé des vents dominants. ➤ Prendre en compte les risques dans la gestion du territoire : mouvements de terrains, coulée de boue. 	



ORIENTATION 6 : UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE A PROTEGER ET VALORISER






PRESERVER LES ESPACES NATURELS REMARQUABLES

-  Préserver les réservoirs de biodiversité
-  Préserver les corridors biologiques et les intégrer à l'aménagement global du territoire
-  Préserver les zones de perméabilité
-  Prendre en compte l'existence des zones humides et leur destination



ORIENTATION 6 : UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE A PROTEGER ET VALORISER

MAINTENIR ET AFFIRMER LES SPECIFICITES DES ENTITES PAYSAGERES

-  Sauvegarder et restaurer le réseau de haies
-  Préserver l'identification visuelle du bourg
-  Valoriser les hameaux de qualité patrimoniale
-  Renforcer l'intégration du poste électrique dans le paysage
-  Stopper le mitage de l'espace au Crêt des Moussières
-  Maintenir des continuités végétales pour leur rôle paysager